



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1031-02-2017 ET 1045-02-2017

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

-RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-02-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016 TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT;

-RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-02-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-2016, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2017).

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h.

Bromont, ce 12 juillet 2017

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nadeau', enclosed within a blue oval.

Catherine Nadeau, avocate, OMA